

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 12 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 20 octobre 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	55
Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Serge EYMARD, Camille GERAUD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Renouvellement de la convention de fonctionnement du relais d'assistantes maternelles (RAM)

Considérant la compétence « action et gestion des services communautaires en faveur de la jeunesse » et plus particulièrement « mise en œuvre et gestion d'un Relais d'Assistance Maternelle (RAM) en liaison avec la CAF et les autres partenaires publics » qui est exercée de manière différenciée en attendant la redéfinition de l'intérêt communautaire ;

Monsieur le Président rappelle les missions du RAM et expose à l'Assemblée le contenu de la convention relative aux modalités de fonctionnement du RAM sur le territoire des communautés de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et de Vallée de l'Homme. Ce service intracommunautaire est géré par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme. Cette convention a une durée de quatre ans.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention 2014-2017 relative aux modalités de fonctionnement du RAM pour le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays de Hautefort, sous réserve de la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Communauté de Communes,
- autorise Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 13/11/2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.